



Conférence générale

40^e session, Paris 2019

40 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

• Point 5.32 de l'ordre du jour

40 C/75

12 novembre 2019

Original anglais

PROCLAMATION D'UNE « JOURNÉE MONDIALE DE LA LANGUE PORTUGAISE »

PRÉSENTATION

Contexte : Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 40^e session de la Conférence générale, conformément à la décision 207 EX/43 du Conseil exécutif.

Objet : Le présent document propose le projet de résolution 43 relatif à la Journée mondiale de la langue portugaise, qui préconise de célébrer cette journée le 5 mai de chaque année pour mettre en lumière le rôle important joué par la langue portugaise dans la préservation et la diffusion de la civilisation et de la culture humaines. Cette journée s'accordera également avec la résolution de 2009 du Conseil des ministres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), qui a institué le 5 mai comme Journée de la langue portugaise et de la culture dans la CPLP. Le présent document a pour objectif la proclamation, par la Conférence générale, de cette Journée mondiale de la langue portugaise, à la suite de son approbation par le Conseil exécutif, à sa 207^e session.

Décision requise : Paragraphe 12.



Job: 201913709

Contexte

1. La langue portugaise est l'une des langues les plus utilisées de la famille indo-européenne et l'une des langues les plus répandues dans le monde, comptant plus de 265 millions de locuteurs. Elle est aussi la langue la plus parlée dans l'hémisphère Sud. Ses locuteurs sont répartis sur tous les continents.
2. Le portugais a été la langue de la première mondialisation de l'ère moderne et d'une grande rencontre culturelle et civilisationnelle, devenant la langue de la nouvelle économie mondiale et du flux bidirectionnel des idées, des philosophies et des produits culturels. Le portugais a laissé directement et indirectement son empreinte sur de nombreuses autres langues à travers le monde, tout comme il a également été marqué par elles, ramenant de nouveaux mots entre-temps adoptés par d'autres langues, notamment européennes.
3. La langue portugaise est enseignée officiellement et officieusement dans de nombreux pays du monde. C'est la langue officielle de neuf États : Angola, Brésil, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste. Le portugais est également une langue officielle de la Région administrative spéciale de Macao (Chine). C'est l'une des langues officielles d'organisations continentales (Union africaine, Organisation des États américains et Union européenne), de multiples organisations régionales ainsi que de la Conférence générale de l'UNESCO.
4. La langue ne représente pas seulement un outil de communication. Elle est porteuse d'un ensemble d'expressions culturelles et véhicule l'identité, les valeurs et les visions du monde. C'est un vaisseau qui abrite la diversité culturelle et le dialogue entre les civilisations, et un pont qui permet de resserrer les liens entre les sociétés, de diversifier les formes d'expression et d'interaction ainsi que d'échanger du soutien et des moyens d'agir. La langue portugaise occupe une place centrale dans cette approche compte tenu de son histoire, de sa géographie, de son patrimoine lexical provenant d'autres langues et de ses propres mots et expressions qui ont enrichi d'autres langues.
5. Le multilinguisme, valeur fondamentale des Nations Unies, constitue un facteur essentiel de la communication harmonieuse entre les peuples, qui favorise l'unité dans la diversité, la compréhension internationale, la tolérance et le dialogue. L'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 71/328 du 11 septembre 2017 sur le multilinguisme, s'est félicitée de la mise en place d'une journée consacrée à chacune de ses langues officielles pour informer et sensibiliser à leur histoire, leur culture et leur utilisation, et a encouragé le Secrétaire général et des organisations telles que l'UNESCO à envisager d'étendre cette initiative importante à d'autres langues non officielles parlées à travers le monde.
6. Pour l'UNESCO, la diversité linguistique et le multilinguisme comptent également parmi les domaines d'importance stratégique que l'Organisation promeut dans tous les domaines relevant de son mandat, grâce à une approche interdisciplinaire impliquant tous les secteurs de programme. Il est de plus en plus admis que les langues jouent un rôle vital dans le développement, non seulement pour garantir la diversité culturelle et le dialogue interculturel, mais aussi pour parvenir à une éducation de qualité pour tous et renforcer la coopération, pour édifier des sociétés du savoir inclusives, pour préserver le patrimoine culturel ainsi que pour mobiliser les volontés politiques nécessaires afin de faire appliquer les acquis scientifiques et techniques au service du développement durable.
7. En 1996, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) a été créée en tant qu'espace multilatéral privilégié pour approfondir l'amitié mutuelle, la concertation politico-diplomatique et la coopération entre ses membres, dont les peuples comptent la langue portugaise parmi les fondements de leur identité spécifique. Sa Déclaration constitutive réaffirme que la langue portugaise représente un moyen privilégié pour diffuser la création culturelle parmi les peuples qui la parlent et pour projeter leurs valeurs culturelles à l'échelle internationale dans une perspective ouverte et universaliste.

8. En 2000, un accord de coopération signé entre la CPLP et l'UNESCO visait à atteindre des objectifs communs, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'UNESCO et la Déclaration constitutive de la CPLP.

9. Depuis 2005, les États membres de la CPLP célèbrent le 5 mai la journée de la langue portugaise et de la culture lusophone, et en 2006, la première commémoration de la langue portugaise a eu lieu au Siège de l'UNESCO à l'initiative de ces pays. Le 20 juillet 2009, le Conseil des ministres de la CPLP a adopté une résolution instituant officiellement le 5 mai comme Journée de la langue portugaise et de la culture dans la CPLP.

10. Que ce soit à travers des concerts, des lectures d'œuvres littéraires, des concours, des spectacles culturels, des expositions artistiques, des conférences, des pièces de théâtre, des présentations culturelles et populaires ou des événements faisant connaître la richesse culturelle et sociale de la langue en question, la célébration d'une journée consacrée à une langue rend compte de la diversité culturelle des pays qui la parlent et donne l'occasion d'en apprendre davantage sur cette langue et sa contribution à la civilisation humaine.

11. La proclamation de la Journée mondiale de la langue portugaise n'aura aucune incidence financière pour l'UNESCO. Les activités liées à la célébration de la Journée mondiale de la langue portugaise à l'UNESCO seront assumées par le Groupe de la CPLP à l'UNESCO.

Projet de résolution proposé

12. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

Ayant examiné le document 40 C/75,

Prenant note de la décision 207 EX/43, par laquelle le Conseil exécutif a recommandé à la Conférence générale, à sa 40^e session, de proclamer le 5 mai de chaque année « Journée mondiale de la langue portugaise »,

Rappelant le rôle de la langue portugaise et sa contribution à la préservation et à la diffusion de la civilisation et de la culture humaines,

Rappelant également que le portugais est la langue de neuf États membres de l'UNESCO, qu'il est une langue officielle de trois organisations continentales et de la Conférence générale de l'UNESCO, qu'il est parlé par plus de 265 millions de personnes et que c'est la langue la plus parlée dans l'hémisphère Sud,

Prenant également note de la nécessité de mettre en œuvre une plus large coopération entre les peuples par le multilinguisme, le rapprochement des cultures et le dialogue entre les civilisations, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UNESCO,

Prenant en outre note de la résolution de 2009 du Conseil des ministres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), qui a institué le 5 mai comme Journée de la langue portugaise et de la culture dans la CPLP,

Rappelant en outre la résolution 71/328 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 septembre 2017, qui encourage à étendre l'initiative de consacrer une journée à chacune des langues officielles de l'Organisation à d'autres langues parlées dans le monde entier,

Appréciant les assurances données par les pays de langue officielle portugaise en ce qui concerne la préservation, la protection et la célébration de la langue portugaise, ainsi

que leur mobilisation active en faveur de la promotion et de la participation à la Journée mondiale de la langue portugaise,

1. *Décide* de proclamer le 5 mai de chaque année « Journée mondiale de la langue portugaise » ;
2. *Invite* la Directrice générale à :
 - (a) promouvoir la célébration de la Journée mondiale de la langue portugaise ;
 - (b) encourager les États membres, en particulier les pays de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), à prendre une part active à cette manifestation, de la façon que chacun jugera la plus appropriée et sans incidence financière pour le budget ordinaire de l'UNESCO.